Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Caen

RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division des Examens et Concours

DEC2/17-019

Le Recteur de la région académique Normandie
Recteur de l'académie de Caen,
Chancelier des universités,

-Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

-Vu le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012, portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

-Vu le décret n° 95-102 du 27 janvier 1995 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne autres que la France l'accès à certains corps de fonctionnaires des services médicaux et des services sociaux de l'Etat ;

-Vu l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

-Vu l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;

-Vu l'arrêté du 18 janvier 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ARRÊTE

Article unique : L'arrêté rectoral n°17-018 du 27 mars 2017 fixant la composition des jurys chargés des concours d'assistantes et d'assistants de service social, session 2017, est modifié comme suit dans son article premier (concours interne) :

Au lieu de :

VICE PRESIDENTE :

- **BELLANCE Hilaire**, Conseillère technique de service social auprès du recteur de l'académie.

Lire :

VICE PRESIDENTE :

- **PIZIGO Armelle**, Conseillère technique de service social auprès du DASEN de Seine Maritime.

MEMBRES :

Au lieu de :

- **PHILIPPE Alban**, Conseiller technique, Responsable du service social, CROUS CAEN.

Lire :

- **DEDIEU Jean-Brice**, Assistant de service social, Direction Académique des Côtes-d'Armor, service social en faveur des élèves.

SUPPLEANTS :

Au lieu de :

- **ROUSSEL Laëtitia**, Assistante de service social, DSDEN SEINE MARITIME.

Lire :

- **MOLISSET Catherine**, Conseillère technique de service social auprès de la DSDEN de la MANCHE.

Ajouter :

- **THOMINE Jean-Marie**, Assistant de service social, Rectorat de CAEN.

Le reste sans changement.

Fait à Caen le 30 mars 2017,

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale de l'Académie

Denis ROLLAND
Chantal LE GAL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Caen

RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division des Examens et Concours

DEC2/17-018

Le Recteur de la région académique Normandie
Recteur de l'académie de Caen,
Chancelier des universités,

-Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

-Vu le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012, portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

-Vu le décret n° 95-102 du 27 janvier 1995 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne autres que la France l'accès à certains corps de fonctionnaires des services médicaux et des services sociaux de l'Etat ;

-Vu l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

-Vu l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;

-Vu l'arrêté du 18 janvier 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ARRÊTE

Article premier : Le jury chargé d'examiner les candidats inscrits à la session 2017 du concours interne d'assistantes et d'assistants de service social est composé comme suit :

PRESIDENTE :

- **ROLLET Nathalie,** Déléguée aux ressources humaines, DSDEN du Calvados

VICE PRESIDENTE :

- **BELLANCE Anie**, CTSS auprès du recteur de l'académie

MEMBRES :

- **GIROUARD Bruno,** Proviseur, lycée Gambier LISIEUX
- **PHILIPPE Alban,** conseiller technique, Responsable du service social, CROUS CAEN,

SUPPLEANTS :

- **NATIVELLE Alexa,** Attachée principale d'administration de l'Etat, UNIVERSITE de CAEN,
- **ROUSSEL Laëtitia,** Assistante de service social, DSDEN SEINE MARITIME,
- **SIMON Patrice,** Proviseur adjoint, lycée Rostand CAEN.

Article deux : Le jury chargé d'examiner les candidats inscrits à la session 2017 du concours externe d'assistantes et d'assistants de service social est composé comme suit :

PRESIDENTE :

- **ROLLET Nathalie,** Déléguée aux ressources humaines, DSDEN du Calvados

VICE PRESIDENTE :

- **BELLANCE Hilaire**, CTSS auprès du recteur de l'académie

MEMBRES :

- **PHILIPPE Alban,** conseiller technique, Responsable du service social, CROUS CAEN,
- **SIMON Patrice,** Proviseur adjoint, lycée Rostand CAEN.

SUPPLEANTS :

- **GUELET Anne-Thérèse,** Assistante sociale détachée dans le corps des Conseillers techniques de service social, RECTORAT de ROUEN,
- **HUET Virginie,** proviseure adjointe, lycée Gambier LISIEUX,
- **NATIVELLE Alexa,** Attachée principale d'administration de l'Etat, UNIVERSITE de CAEN,
- **PETIAUX Julie,** Assistante de service social, académie de Rouen.

Fait à Caen le 27 mars 2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ACADÉMIE DE CAEN

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale de l'Académie

Chantal LE GAL

Denis ROLLAND